

M. Crouse: Faites-le taire!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sont ces gens qui achètent des meubles qui cherchent à couvrir mes propos de leurs cris. Un nouvel élément a surgi et je voudrais que ces ministres nous disent qui a acquitté la taxe de vente sur ces meubles et quand elle a été versée?

En 1902, sir Wilfrid Laurier avait exigé et obtenu la démission de l'honorable Israël Tarte, tandis qu'en 1916, sir Robert Borden exigeait et obtenait la démission de sir Sam Hughes.

Pourquoi le Parlement n'aurait-il pas de renseignements sur ces questions? Depuis six semaines, le Parlement ne s'est pas réuni.

Qu'a dit aujourd'hui l'ancien ministre d'État? Il a dit qu'il avait signalé ces questions au ministre fédéral de la Justice (M. Favreau). Si c'est bien le cas, si elles ont été examinées par l'honorable représentant avec autant de soin que maintes autres questions, elles ont dû être oubliées immédiatement.

L'honorable député a dit quelque chose qui est lourd de sens. L'honorable ministre de la Justice excelle lorsqu'il parle hors de la Chambre, mais se révèle assez médiocre devant ses interlocuteurs à la Chambre des communes. (*Applaudissements*) En dehors de la Chambre il peut, au cours de déclarations, lancer de lâches attaques qu'il éviterait dans cette enceinte.

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. J'estime qu'en certaines circonstances, il est moins lâche de parler en dehors de la Chambre que de se couvrir de l'immunité parlementaire en Chambre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que s'il se fait des choses malhonnêtes, ce ne sera sûrement pas pendant qu'il occupe son poste, mais depuis qu'il détient son poste ces choses se produisent. Je lui dis en cette Chambre que sa ligne de conduite a été un effort pour cacher plutôt que pour révéler et celle du premier ministre (M. Pearson), d'oublier de le dire au Parlement.

Cet après-midi, l'ancien ministre d'État a dit qu'il y avait une figure politique haut placée qui a apparemment fait une fausse déclaration contre lui. C'est ce que j'ai noté, et je demande qui est cet homme politique haut placé? Qui est cet homme capable d'obtenir des mesures de la part du ministre de la Justice en falsifiant des documents?

Donnez-nous les renseignements? Donnez-nous ces renseignements, ce qui nous a été refusé à maintes et maintes reprises par le

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

ministre de la Justice, qui, dit-on, parle avec tant de courage. Qu'a fait le ministre de la Justice en Chambre en novembre dernier? Il a nié l'affirmation de l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) en déclarant qu'aucun membre de son ministère n'avait été impliqué dans l'affaire. Cette déclaration est tout à fait fausse et le ministre le savait lorsqu'il l'a faite.

Nous voulons savoir qui sont ces politiciens influents qui mènent à leur guise les membres du gouvernement canadien.

Si vous croyez que j'exagère, monsieur l'Orateur, permettez-moi de donner lecture d'un extrait de la *Free Press* de Winnipeg du 1^{er} février, qui mentionnait ce qui suit:

Les hommes qui assument des responsabilités publiques et qui prêtent serment de faire observer et de protéger nos lois doivent eux-mêmes observer le plus strictement l'esprit et la lettre de ces lois. Pour eux, cette obligation est beaucoup plus grande qu'elle ne l'est pour le citoyen ordinaire, en ce qui a trait aux questions touchant à leur intégrité et à leur réputation personnelles.

Puis, l'article dit ceci:

On ne saurait temporiser en ayant recours à des subtilités, ni trouver des excuses pour des actes douteux ou scandaleux ayant trait à la confiance publique. Lorsqu'on a des preuves qu'une personne occupant un poste élevé a accepté des faveurs, a exercé une influence indue ou a mené toute autre intrigue, on ne saurait excuser cet acte ou le passer sous silence. Ceux qui tolèrent ou aident à cacher de tels abus de confiance trahissent eux-mêmes leurs responsabilités.

Dans un journal libéral, j'ai lu ce qui représente les vues des Canadiens, de façon générale.

Lorsque cette question est présentée à la Chambre, le premier ministre l'écarte de façon cavalière et prétend qu'il y a exagération. Il me semble qu'en novembre dernier il avait oublié qu'en septembre, on lui avait parlé d'infraction. Il avait tout oublié jusqu'au moment où il est devenu conscient que si le rapport du crime était dévoilé, le chat sortirait du sac. Alors, il s'est souvenu soudainement et, comme je le disais il y a un instant, le ministre de la Justice a nié en Chambre qu'aucun membre de son personnel avait été impliqué en aucune façon...

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement...

Le très hon. M. Diefenbaker: ... et il savait que ce n'était pas juste.

L'hon. M. McIlraith: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas restreindre le droit de parole du très honorable représentant, mais je pense réellement que le Règlement de la Chambre devrait lui être appliqué lorsqu'il tente de recommencer un débat qui a eu lieu il y a déjà plusieurs mois, au cours de la présente session, ce qui n'est